

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 9 septembre 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue au centre récréatif Robert-Savage le mardi 9 septembre 2025 à 19 h.

Sont présents : M. Roger Côté, conseiller au siège no 2
M. Marc Champagne, conseiller au siège no 3
Mme Geneviève Marchand, conseillère siège no 4
M. Michael Gagné, conseiller au siège no 5
M. Kévin Champagne, conseiller au siège no 6

Le siège no 1 est vacant.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gervais Pellerin, maire.

Est également présente à la séance Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2025
- 3- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois d'août 2025
- 4- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois d'août 2025
- 5- Courrier
- 6- Rapport des travaux publics
- 7- Demande de permission de circulation sur des routes municipales
- 8- Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada
- 9- Demande de commandite | Projet collations scolaires et dîners par ORAPÉ
- 10- Embauche d'un journalier aux travaux publics
- 11- Entente prévoyant le service-conseil aux organismes
- 12- Promesse d'achat | 36 rue des Fondateurs
- 13- Installation d'une tour de communication sur le lot 5 660 828
- 14- Varia
 - A- Embauche d'un journalier aux travaux publics
 - B- Embauche d'un chauffeur pour le déneigement
- 15- Période de questions
- 16- Levée de la séance

R-0157-09-2025 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2025

R-0158-09-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES DE MOIS D'AOÛT 2025

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois d'août 2025.

4- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS D'AOÛT 2025

La greffière-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois d'août est de : 579 664.41\$

R-0159-09-2025 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

5- COURRIER

Le courrier est disponible au bureau municipal pour consultation.

6- RAPPORT DE VOIRIE

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois d'août 2025.

7- DEMANDE DE PERMISSION DE CIRCULATION SUR DES ROUTES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le Club Autoneige des Bois-Francis inc. demande l'autorisation de traverser et circuler sur le chemin Hamilton sur une longueur de 350 mètres pour rejoindre le pont Mooney ainsi que sur le 5^e Rang sur une distance de 100 mètres ;

R-0160-09-2025 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise le passage des motoneiges pour la saison 2025-2026 à condition qu'ils respectent les parcours tels que présentés dans leur demande et que les utilisateurs soient respectueux des automobilistes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8- CONSULTATION SUR LE PROJET MAISON CANADA 2025 DU GOUVERNEMENT DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés dans le document *Guide de sondage du marché* est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 9 septembre 2025

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada seront de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment ;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1% ;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada ;

R-0161-09-2025 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE la Municipalité d'Inverness recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet ;

QUE Maisons Canada reconnait les compétences des gouvernements locaux ;

QUE le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

QU'une copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada
- M. Gregor Robertson, ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral
- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre déléguée à l'habitation
- M. Luc Berthold, député fédéral Mégantic, l'Érable, Lotbinière
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Fédération canadienne des municipalités (FCM)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 9 septembre 2025

9- DEMANDE DE COMMANDITE | PROJET COLLATIONS SCOLAIRES ET DINERS PAR ORAPÉ

R-0162-09-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness accepte de verser 100\$ à ORAPÉ pour supporter leur projet de distribution de collations scolaires pour les enfants des familles à faible revenu de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

10- EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness doit pourvoir un poste de journalier au sein de son service des travaux publics suite au départ de M. Yanick Turcotte ;

ATTENDU QUE la conduite de véhicules lourds et d'équipements municipaux requiert obligatoirement un permis de conduire de classe 3 avec mention manuel ;

ATTENDU QUE le candidat retenu pour le poste ne détient pas encore ce permis mais s'est engagé à l'obtenir dans les délais requis ;

R-0163-09-2025 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness embauche M. Michel Paquette au poste de journalier aux travaux publics à compter du lundi 15 septembre et autorise la directrice générale et le directeur des travaux publics à signer l'entente de travail à intervenir entre les parties ;

DE préciser que l'embauche à long terme est conditionnelle à l'obtention du permis de conduire classe 3 avec mention manuel, ce permis constituant un critère essentiel du poste ;

QUE le délai accordé pour l'obtention du permis soit fixé au 1^{er} novembre 2025, à défaut de quoi l'embauche sera révisée par le conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11- ENTENTE PRÉVOYANT LE SERVICE-CONSEIL AUX ORGANISMES

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness partage avec les organismes reconnus de la municipalité une ressource en développement local ;

ATTENDU QU'une entente doit être signée entre les parties pour encadrer ce service ;

R-0164-09-2025 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise Mme Marie-Pier Pelletier, directrice générale est dûment autorisée à signer l'entente à cet effet avec les organismes locaux participants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12- PROMESSE D'ACHAT | 36 RUE DES FONDEURS

R-0165-09-2025 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 9 septembre 2025

QUE la Municipalité d'Inverness promet de vendre à monsieur André Patry le terrain inscrit au registre foncier sous le numéro de cadastre 5 835 540 pour un montant de 10 000 \$ soit le prix de base plus les taxes applicables ;

QUE les conditions applicables à la transaction d'achat du terrain ci-haut mentionné sont celles du projet de contrat de vente ;

QUE la Municipalité d'Inverness s'engage à vendre le terrain aux prix et conditions ci-dessus ;

QUE Me Lyne Pineault soit nommée d'office comme notaire dans ce dossier de vente entre la Municipalité d'Inverness et monsieur André Patry ;

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise Monsieur Gervais Pellerin, maire et Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents officiels de cette vente de terrain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

13- INSTALLATION D'UNE TOUR DE COMMUNICATION SUR LE LOT 5 660 828

ATTENDU QUE Sogetel projette l'installation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité d'Inverness ;

ATTENDU QUE Sogetel s'est entendue avec le propriétaire du lot 5 660 828 pour la construction d'une tour de type haubané de 90 mètres sur leur terrain ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis ;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme ;

ATTENDU QUE la loi sur la radiocommunication (Loi fédérale) outrepassse toute réglementation municipale qui pourrait empêcher l'installation de tours de communication sur son territoire ;

ATTENDU QUE le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Sogetel ;

R-0166-09-2025 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE la Municipalité d'Inverness est favorable au projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Sogetel, et projeté sur le lot 5 660 828.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14- VARIA

A- EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness doit pourvoir un poste de journalier au sein de son service des travaux publics suite au départ à la retraite de M. Patrick Côté ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 9 septembre 2025

ATTENDU QUE la conduite de véhicules lourds et d'équipements municipaux requiert obligatoirement un permis de conduire de classe 3 avec mention manuel ;

ATTENDU QUE le candidat retenu pour le poste ne détient pas encore ce permis mais s'est engagé à l'obtenir dans les délais requis ;

R-0167-09-2025 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness embauche M. Richard St-Onge au poste de journalier aux travaux publics à compter du lundi 15 septembre et autorise la directrice générale et le directeur des travaux publics à signer l'entente de travail à intervenir entre les parties ;

DE préciser que l'embauche à long terme est conditionnelle à l'obtention du permis de conduire classe 3 avec mention manuel, ce permis constituant un critère essentiel du poste ;

QUE le délai accordé pour l'obtention du permis soit fixé au 1^{er} novembre 2025, à défaut de quoi l'embauche sera révisée par le conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

B- EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR POUR LE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness fait l'entretien hivernal de ses chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit engager des chauffeurs de déneigement pour l'hiver 2025-2026 ;

R-0168-09-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE la Municipalité d'Inverness embauche Monsieur François Doyon comme chauffeurs de camion de déneigement pour l'hiver 2025-2026 aux conditions spécifiées dans l'entente de travail préparée par la Municipalité d'Inverness.

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la directrice générale et le directeur des travaux publics à signer l'entente de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

16- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-0169-09-2025 Proposé par le conseiller M. Kevin Champagne

QUE la séance soit levée à 19 h 19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire

Greffière-trésorière

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 9 septembre 2025

CERTIFICATION DE SIGNATURES

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière